

- (3) Dans le domaine du logement, en vertu de modifications à la loi des cités et à la loi des villes, le conseil municipal d'une cité ou ville est autorisé à conclure un accord avec le directeur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; cet accord limite durant une période n'excédant pas 25 ans le montant d'impôts exigible chaque année par la ville sur les terres ou bâtiments détenus par le directeur ou par un ancien combattant en vertu d'un contrat de vente avec le directeur.
- (4) Le gouvernement provincial se propose d'établir dans les grands centres des ateliers pour les anciens combattants. Ces ateliers donneraient de l'emploi aux anciens combattants partiellement invalides qui à cause de leur invalidité ne peuvent garder un emploi permanent; l'occasion de gagner un salaire raisonnable en dépit de leur invalidité leur permettra de retrouver confiance en eux-mêmes et d'acquérir de l'adresse.

Alberta.—Le Comité de restauration d'après-guerre de l'Alberta, créé le 30 mars 1943, a effectué des recherches sur l'économie de la province et ses problèmes d'après-guerre, en collaboration avec le Conseil de recherches de l'Alberta. Se basant sur le travail de ses huit sous-comités, il a soumis un rapport intérimaire à la Législature le 10 mars 1944, recommandant diverses entreprises d'expansion et un programme élaboré de bienfaisance sociale. Ces projets comprennent le reboisement, des mesures agraires, l'irrigation, l'éducation et l'enseignement, des travaux municipaux, l'expansion industrielle, le logement et les marchés agricoles et industriels. Le travail du Comité a pris fin en avril 1945 avec la présentation du rapport final à la Législature.

L'exécution des recommandations du Comité deviendra la responsabilité d'un nouveau Ministère des Affaires économiques créé par une loi de la session de 1945. Le Ministère a reçu le pouvoir d'inaugurer et de garantir des projets destinés à venir en aide au rétablissement et à la reconstruction. Il servira aussi d'organisme coordonnateur dans le gouvernement pour hâter l'exécution des projets et des programmes intéressant les divers autres ministères, et pour aider en général à la création d'une économie agricole-industrielle équilibrée dans la province. La loi pourvoit en outre à l'inauguration d'une Commission consultative ou administrative.

Dans un mémoire présenté au Comité de reconstruction et de rétablissement de la Chambre des Communes, le Premier Ministre a esquissé un programme virtuel de \$250,000,000 qui pourrait être entrepris, couvrant des dépenses de voirie, édifices publics, projets d'irrigation et services sociaux. Comme solution au principal problème financier, il propose la création d'une Commission nationale de finance qui régirait tout l'argent et tout le crédit. Le Premier Ministre a également démontré dans quelle mesure le commerce d'après-guerre du Dominion, les impôts, la politique ferroviaire et celle de l'aviation civile influeraient sur l'Alberta.

Sur la recommandation du Comité de la reconstruction d'après-guerre, la Commission d'énergie électrique de l'Alberta a été créée en 1944 comme base d'un réseau provincial de production, de transmission, de distribution et de vente d'énergie hydroélectrique. Elle est autorisée à acquérir les installations existantes et d'établir des districts ruraux d'énergie. Une étude de l'électricité rurale est actuellement en cours.

Afin de découvrir les projets existants de restauration et de reconstruction, le Comité provincial de direction des recherches sur l'après-guerre a commencé en janvier 1945 un relevé des logements, fermes, établissements commerciaux et industriels, gouvernements municipaux et utilités publiques. Les résultats donneront probablement une indication précieuse des facilités de production et de la demande du consommateur d'après-guerre.

Au cours de la session de 1944, la Législature de l'Alberta a adopté plusieurs lois de bienfaisance sociale comprenant l'hospitalisation gratuite pour les cas de maternité, une Commission du bien-être de l'enfance et un Ministère distinct du